

17/02/...18



COMMUNE DE DESHAIES

VOTE

Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 01
Ne prend pas part : 00
Adopté à la MAJORITE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept (7) du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du 27 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jeanny MARC, Maire.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza (*arrivée à 19h10*) MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint, 7^{ème} adjoint), GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz (*arrivé à 19h20*), SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, FLEMIN Félix, BALZINC Théogat (*départ à 20h33*), GAMIETTE Liliane (conseillers municipaux),

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse (*procuration à Monsieur GAMIETTE Julien*), APPOLINAIRE Lionel, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (*procuration à Madame SOMMEIL Nicole*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, SABAS Sydney,

Sont absents : GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, MATHIASIN Max JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France,

Secrétaire de séance : Augustina BARRE

A assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE

Affiché le 12/04/2017

N° d'Affichage :

PM/SEC/2017/04/.12



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

~~~~~

**AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT « BUDGET EAU »**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La comptabilité M 14 fait obligation aux collectivités d'affecter le résultat du compte administratif, quand ce dernier est excédentaire à la section de fonctionnement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'affecter le résultat du compte administratif de 2016 du budget « service EAU » pour un montant de 112 674 €88 au compte suivant :
  - ✓ 002 Résultat de fonctionnement reporté, comme il a été spécifié au Compte Administratif 2016



**DISPOSITIF DECISIONNEL**

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de madame le Maire,

**DECIDE**, à la **MAJORITE**

**Article 1 : D'AFFECTER** le résultat au « Budget Eau » 2017.

**Article 2** : Madame le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour expédition conforme,



Le Maire

*Jeanny Marc*  
Jeanny MARC

